

Municipalité de Poularies



Info-Citoyens

Édition Mai 2023

Vive le printemps !



MAI, MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

**27 MAI 2023
DE 10H À 16H
GARAGE MUNICIPAL**

Lors de cette distribution vous aurez le choix entre ces essences: Épinette (blanche, noire), Pin (blanc, rouge et gris), Mélèze laricin, Bouleau jaune, Érable (jaune et rouge), Chêne à gros fruits.

**UN ARBRE PLANTÉ, C'EST UNE MUNICIPALITÉ
EN SANTÉ**

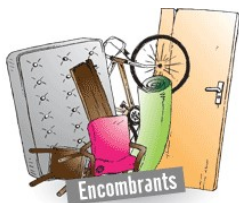
AFAT
association forestière
DE L'ARBITRE-TÉMISCAANIGUÉ



**MUNICIPALITÉ
DE POULARIES**

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec



Collecte des encombrants

Voici la définition d'un encombrant

Les encombrants se définissent comme étant de gros objets d'origine résidentielle qui, à cause de leur taille, ne peuvent être acceptés dans les collectes régulières (déchets ou recyclage) et ne peuvent être apportés à l'Écocentre dans le coffre d'une voiture.

Matières refusées lors de la collecte

- Tout ce qui va dans le bac vert et le bac bleu;
- Pneus non démontés de la jante;
- Pneus d'un diamètre plus grand que 48 pouces;
- Résidus domestiques dangereux;
- Matériel électronique (par exemple : écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, chaîne stéréo);
- **Tous les matériaux provenant de construction, rénovation et démolition (par exemple : bois, bardeaux d'asphalte, gypse).**
- Animaux morts;
- Armes à feu et munitions;
- Plastique d'ensilage;

Date de la collecte des encombrants

29 mai au 2 juin 2023 (Vos encombrants doivent être au chemin le 28 mai au soir.)

Vos gros objets sont encore fonctionnels et/ou réutilisables ?

Le tri à la source par le citoyen permet de détourner de l'enfouissement un maximum de matières. Alors, si vous avez de gros objets fonctionnels et/ou réutilisables, acheminez-les à un récupérateur. Ainsi, vous ferez plaisir à quelqu'un qui en a besoin et vous aurez posé un geste de développement durable!

Pour connaître la liste des récupérateurs et les matières qu'ils acceptent, consultez le **Répertoire des récupérateurs** à l'adresse suivante :

<http://mrc.ao.ca/documents/pages/repertoire-des-recuperateurs1.pdf>

Prenez-note également que lors de la cueillette spéciale

les branches devront être attachées.

Notez-bien : Il est **STRICTEMENT INTERDIT** d'apporter des encombrants dans la cour du garage municipal. Les huiles usées, les filtres et les peintures peuvent être apportés au garage municipal, par contre avant de vous rendre vous devez prendre rendez-vous au numéro suivant :

(819) 782-5159

Profitez de ce service pour que tout soit beau et nette dans notre municipalité !!!

OBJECTIF :

Une collecte des encombrants réussie permet une meilleure récupération, valorisation et le réemploi adéquat des matières.

PRIORISER LES RÉCUPÉRATEURS :

Vous pouvez apporter certaines matières chez des récupérateurs, par exemple :

- Meuble fonctionnel : Ressourcerie Le filon vert
- Métal : Récupérateur de métaux

MATIÈRES ACCEPTÉES :

Les matières acceptées sont les **gros objets d'origine résidentielle** qui :

- Sont trop gros pour en disposer via le **bac vert** ou le **bac bleu**;
- N'entrent pas** dans le coffre d'une voiture pour être transporté à l'écocentre;
- Ne **font pas partie** de la liste des matières refusées (page 2).

CHARGEMENTS SÉPARÉS :

Les matières suivantes sont acceptées **seulement** lorsqu'elles sont apportées en **chargement séparé** au Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR). L'objectif de cette mesure est de recycler et de valoriser un maximum de matières.

Voici les types de **chargements séparés obligatoires** attendus :

- Bois** (branches, meuble en bois);
- Métal** (électroménagers, vélos et autres composés essentiellement de métal);
- Appareils réfrigérants** (réfrigérateur, congélateur, climatiseur, distributeur d'eau et autres);
- Téléviseurs**;
- Pneus démontés de la jante**;
- Autres encombrants** (tout encombrant qui n'entre pas dans les autres catégories).

Vous trouverez joints des précisions concernant les chargements séparés.

MATIÈRES REFUSÉES :

Les matières identifiées ci-dessous sont refusées :

MATIÈRES	OU EN DISPOSER
Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) <i>Ex. : bois, gypse, bardeau d'asphalte, etc.</i>	ÉCOCENTRE 15, boul. Industriel à La Sarre <i>Lorsqu'elles sont apportées à l'écocentre, un maximum de ces matières est recyclé ou valorisé (réduction de l'enfouissement)</i>
Résidus domestiques dangereux (RDD) <i>Ex. : peinture, huiles usées et filtres, solvant, etc.</i>	
Matériel électronique <i>Ex. : écran, ordinateur, imprimante, lecteur DVD, etc.</i>	
Pneu monté sur jante	Faites retirer la jante du pneu puis apportez-le à l'écocentre.
Pneu d'un diamètre plus grand que 48 pouces	Contactez un détaillant de pneus pour le retour de cette matière.
Plastique d'ensilage	Une collecte spécifique est dédiée à cette matière.
Tout déchet ou recyclage dont le format permet d'en disposer via le bac vert ou le bac bleu	Utilisez le bac approprié.
Animaux morts, munitions et autres	Contactez une entreprise spécialisée.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES CHARGEMENTS SÉPARÉS :

LE BOIS

Comprend les branches, les troncs d'arbre, les meubles et autres objets en bois.

Le bois issu des travaux de construction, rénovation et démolition n'est pas accepté dans la collecte des encombrants.

Pourquoi doit-il être livré en chargement séparé?

Lorsqu'apporté en chargement séparé, le bois est valorisé.

De plus, le bannissement du bois à l'élimination fait partie des orientations gouvernementales inscrites à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

LE MÉTAL

Gros objets de métal d'origine résidentielle.

Pourquoi doit-il être livré en chargement séparé?

Lorsqu'apporté en chargement séparé, le métal est valorisé.

Vous pouvez apporter votre chargement de métal directement chez un récupérateur de métaux.

LES APPAREILS RÉFRIGÉRANTS

Comprend tout appareil contenant des halocarbures :

- Réfrigérateur;
- Distributeur d'eau;
- Congélateur;
- Climatiseur;
- Autres appareil de réfrigération / congélation.

Pourquoi doivent-ils être livrés en chargement séparé?

Le règlement sur les halocarbures (Q2-r29) précise que « toute personne ou municipalité qui, dans le cadre d'un service de collecte de matières résiduelles, ramasse un appareil de réfrigération ou de climatisation doit, avant d'en disposer pour élimination, récupérer ou faire récupérer, au moyen de l'équipement approprié, l'halocarbure contenu dans le circuit de réfrigération de l'appareil et le confiner dans un contenant conçu à cette fin ».

En raison de leur nature chimique, les halocarbures contribuent aux deux principales problématiques environnementales qui préoccupent les gouvernements et les environnementalistes du monde entier, soit l'appauvrissement de la couche d'ozone et les changements climatiques.

LES TÉLÉVISEURS

Les téléviseurs font partie des produits électroniques qui doivent normalement être apportés à l'écocentre par le citoyen. Il se peut cependant que certains téléviseurs soient trop gros pour être transportés dans le coffre d'une voiture.

S'ils sont pris en charge dans la collecte des encombrants, les téléviseurs doivent être apportés en chargement séparé à l'écocentre. Idéalement, pour des raisons environnementales et de sécurité, le transporteur devra prendre les précautions nécessaires afin de ne pas abimer l'écran.

Pourquoi doivent-ils être livrés en chargement séparé?

La MRCAO a signé une entente avec l'organisme ARPE-QUÉBEC qui administre un programme responsable de la récupération et du recyclage des produits électroniques.

Comme tous les produits électroniques, les téléviseurs contiennent des métaux lourds hautement toxiques comme du plomb (écran cathodiques) ou de mercure (écrans plats). Il est donc très important d'en disposer de façon sécuritaire afin de préserver sa santé et l'environnement.

CAMP DE JOUR À POULARIES

3 JUILLET
AU 18 AOÛT
2023

PROLONGATION DE LA PÉRIODE
D'INSCRIPTION JUSQU'AU 15 JUIN 2023

LES PARENTS DOIVENT NOUS RETOURNER
LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION DÛMENT REMPLI
AU BUREAU MUNICIPAL

4 - 12 ANS

420 \$ POUR LA SAISON
75 \$ PAR SEMAINE
TARIF NON-RÉSIDENT DISPONIBLE

Possibilité d'obtenir d'autres
accommodements
VOIR LES DÉTAILS SUR LA FICHE D'INSCRIPTION



CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE POULARIES

FICHE D'INSCRIPTION 2023

(seulement les enfants ayant terminés la maternelle 4 ans peuvent s'inscrire, jusqu'à 12 ans)

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENFANT

Nom de famille :		Sexe : M <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>
Prénom :		Date de naissance :	/ /
Adresse :			

2. PARENTS OU TUTEUR

Nom du père :		Nom de la mère :	
Occupation :		Occupation :	
Adresse :		Adresse :	
Téléphone :	(Rés.)	Téléphone :	(Rés.)
	(Cell.)		(Cell.)
GARDE de l'enfant			
Père et mère <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Partagée <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/>			

3. INSCRIPTION

Cochez	Résident	Cochez	Non-Résident
<input type="checkbox"/>	Temps plein 420 \$/été	<input type="checkbox"/>	Temps plein 490 \$/été
<input type="checkbox"/>	À la semaine 75 \$ (remplir tableau suivant)	<input type="checkbox"/>	À la semaine 85 \$ (remplir tableau suivant)

Possibilité d'obtenir d'autres accommodements, en discutant avec M^{me} Katy Rivard, directrice générale au 819-782-5159.

4. Veuillez indiquer les semaines où votre enfant sera présent.

Cochez	Dates	Cochez	Dates
<input type="checkbox"/>	1) 3 juillet au 7 juillet	<input type="checkbox"/>	5) 31 juillet au 4 août
<input type="checkbox"/>	2) 10 juillet au 14 juillet	<input type="checkbox"/>	6) 7 août au 11 août
<input type="checkbox"/>	3) 17 juillet au 21 juillet	<input type="checkbox"/>	7) 14 août au 18 août
<input type="checkbox"/>	4) 24 juillet au 28 juillet		

Le camp de jour se déroulera du lundi au vendredi, du 3 juillet au 18 août 2023 (7 semaines). Les heures d'ouvertures seront de 7h30 à 17h30.

Le formulaire doit être retourné au plus tard le 15 juin 2023 à 16h, accompagné du paiement complet en argent ou par chèque (à l'ordre de la Municipalité de Poularies).

Nom du parent ou tuteur

Signature du parent ou tuteur

Date de la signature



L'observation des oiseaux : un beau passe-temps

Danielle Blanchard et Serge Poles

Nous nous intéressons aux oiseaux depuis plus de 20 ans, mais plus spécialement depuis que nous sommes retraités. Nous les observons surtout depuis notre domicile, sur notre propriété et dans les environs de Poularies à l'occasion de nos déplacements.

Depuis une dizaine d'années nous sommes membres de la SLOAT (Société du Loisir Ornithologique de l'Abitibi-Témiscamingue) qui a environ 150 membres dont certains sont des biologistes ou des techniciens de la faune et sont nos personnes ressources en cas de besoin.

Nous sommes également inscrits sur le site mondial « eBird »; nous y notons nos observations avec ou sans photos et nous pouvons prendre connaissance en temps réel de toutes les observations faites en région et dans le monde entier.

L'hiver en Abitibi il n'y a pas que des corbeaux! Il suffit d'avoir un ou deux postes d'alimentation avec du tournesol noir, du maïs concassé et du suif pour que les oiseaux qui habituellement restent en forêt viennent égayer nos journées parfois triste; c'est le cas de la mésange à tête noire qui, après quelques temps viendra peut-être manger dans votre main, du pic chevelu, du pic mineur des durbecs des sapins, des geais bleus, des sizerins flammés notamment. La route 390, de part et d'autre du village de Poularies, est connue pour accueillir l'hiver le majestueux harfang des neiges, mais sa présence est irrégulière.

L'été, ajouter un silo à chardon multiplie les chances d'attirer les chardonnerets jaunes, les tarins des pins et les roselins pourprés notamment. Un abreuvoir contenant de l'eau sucrée (une partie de sucre pour quatre parties d'eau) permet inmanquablement d'observer les colibris à gorge rubis surtout quand on a en plus des leurs à corolle telles que les hémérocailles, les lys, les glaïeuls etc. De manière générale tous les arbres ou arbustes à fleurs ou à fruits attirent les oiseaux à un moment ou l'autre de l'année.

Le printemps reste bien sûr la saison de prédilection pour l'observation des oiseaux avec l'arrivée des migrateurs venant parfois d'aussi loin que l'Amérique du sud (colibris à gorge rubis, parulines, bruants, canards, bernaches, grues etc.). Certains vont rester nicher parmi nous et ce sera parfois un défi pour découvrir leur nid; d'autres feront une halte de quelques semaines puis continueront leur route jusqu'à dans le grand nord. Lorsque les feuilles seront sorties il faudra s'armer de patience pour les découvrir à moins d'avoir une excellente mémoire des chants car les mâles chantent beaucoup. Le maintien des postes d'alimentation le printemps et l'été à toutefois l'inconvénient d'attirer des prédateurs redoutables tel que le faucon émerillon, la crécerelle d'Amérique et l'épervier brun ainsi que les quiscales bronzés qui videront vos mangeoires en peu de temps.

L'automne marque le retour des espèces parties nicher dans le grand nord. Les observations sont souvent moins spectaculaires qu'au printemps et l'identification des oiseaux est plus difficile car les mâles ont perdu leurs couleurs nuptiales et les femelles sont plus ternes mais les rassemblements de grues du Canada et de bernaches sauvent le spectacle.

Depuis plusieurs années nous installons plusieurs nichoirs sur notre terrain. Habituellement, un ou deux couples d'hirondelles bicolores et un couple de merle bleus de l'Est s'y reproduisent. C'est avec joie que nous les voyons nourrir les petits et nous attendons impatiemment le jour où ceux-ci quitteront le nid.

L'observation des oiseaux est un passe-temps peu exigeant, qui peut se faire de façon informelle en prenant son café du matin ou de manière ponctuelle seul, en famille ou en groupe. Les jumelles sont quasiment indispensables; quant à l'appareil photo c'est selon le choix de l'amateur; avoir un appareil compact ou un cellulaire sur soi permet de photographier des oiseaux parfois rares ou des scènes intéressantes tout en vacant simplement à nos occupations car « être au bon endroit au bon moment » est tout à fait vrai pour l'observation des oiseaux

Enfin, il existe plusieurs ouvrages très bien documentés et illustrés sur les oiseaux de l'Est de l'Amérique du nord et en avoir un à portée s'avère très utile. Les sites web sont également nombreux et accessibles.

L'observation des oiseaux, un loisir à découvrir...



Bénévoles recherchés!

- ✓ Vous avez une voiture et un permis de conduire valide?
- ✓ Vous aimez la compagnie des personnes de 65 ans et plus?
- ✓ Vous avez un peu disponibilité, de temps en temps ou plusieurs heures en semaine?
- ✓ Vous pouvez certifier n'avoir aucuns antécédents judiciaires ou criminels?

Nous sommes à la recherche de bénévoles désirant faire de l'accompagnement transport pour les personnes de 65 ans et plus désirant se rendre à un rendez-vous de nature médicale ou pour visiter un conjoint hospitalisé ou hébergé.

Les frais de déplacement sont remboursés selon notre politique en vigueur. Le bénévolat, c'est le temps que vous passez avec la personne!

Pour plus d'information appelez-nous au 819-333-9892 et il nous fera plaisir de vous donner plus d'information!

L' action bénévole pour un monde meilleur!

Services de prélèvements et de santé courants

CLSC en milieux ruraux d'Abitibi-Quest

Voici l'horaire du mois. Notez que les services sont offerts sur rendez-vous seulement.

Mai 2023

Prélèvements : 8 h à 9 h 45

Santé courants : 10 h 30 à 11 h 30

Notez que les services de santé courants ne sont pas offerts à Taschereau, Gallichan, Duparquet et Normétal.

Macamic	Palmarolle	Dupuy	Beaucanton
Mardi 9 mai	Mercredi 10 mai	Mercredi 3 mai	Mardi 2 mai
Mardi 16 mai	Mardi 23 mai	Jeudi 11 mai	Mercredi 17 mai
Mardi 30 mai	Mercredi 31 mai	Mercredi 24 mai	Jeudi 25 mai

Duparquet	Gallichan	Normétal	Taschereau
Mercredi 3 mai	Mardi 9 mai	Mardi 2 mai	Mercredi 10 mai
Mercredi 17 mai	Mercredi 24 mai	Mardi 16 mai	Mardi 23 mai
Mardi 30 mai		Mercredi 31 mai	

Coordonnées pour prendre rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h :

Macamic : 819 782-4661, poste 3222

Palmarolle : 819 787-2216, poste 233

Dupuy : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Beaucanton : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Normétal : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Gallichan et Duparquet : 819 787-2216, poste 233

Taschereau : 819 782-4661, poste 3222

Services de prélèvements et de santé courants

CLSC en milieux ruraux d'Abitibi-

Quest

Voici l'horaire du mois. Notez que les services sont offerts sur rendez-vous seulement.

Juin 2023

Prélèvements : 8 h à 9 h 45

Santé courants : 10 h 30 à 11 h 30

Notez que les services de santé courants ne sont pas offerts à Taschereau, Gallichan, Duparquet et Normétal.

Macamic	Palmarolle	Dupuy	Beaucanton
Mardi 6 juin	Mercredi 7 juin	Mardi 13 juin	Jeudi 8 juin
Mardi 20 juin	Mercredi 14 juin	Mercredi 21 juin	Jeudi 22 juin

Duparquet	Gallichan	Normétal	Taschereau
Mardi 13 juin	Mardi 6 juin	Mercredi 14 juin	Mercredi 7 juin

Coordonnées pour prendre rendez-vous, du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h :

Macamic : 819 782-4661, poste 3222

Palmarolle : 819 787-2216, poste 233

Dupuy : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Beaucanton : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Normétal : 819 783-2856, poste 21 ou 819 941-3007

Gallichan et Duparquet : 819 787-2216, poste 233

Taschereau : 819 782-4661, poste 3222



VOTRE CAISSE VOUS INFORME

MON BUDGET

L'outil de gestion budgétaire **Mon budget**, disponible dans AccèsD Internet et sur les services mobiles Desjardins, vous permet d'avoir un portrait clair de vos revenus et de vos dépenses de tous les jours.

Il vous aide également à définir des objectifs budgétaires réalistes de manière simple, rapide et sécuritaire. De plus, si vous avez un projet en tête, **Mon budget** vous permet de créer des projets et d'épargner en vue de la réalisation de ceux-ci.

<https://www.desjardins.com/particuliers/comptes-services-relies/modes-acces-comptes/internet/outil-budgetaire/>

ACHAT D'UNE MAISON ? PROJET RÉNOVATION ?

Vous comptez emménager bientôt dans votre premier chez-vous bien à vous ou encore, faire l'acquisition d'une nouvelle maison ?

À la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest sachez qu'en plus de **vous aider à choisir le prêt hypothécaire** convenant le mieux à vos besoins et votre situation, votre conseiller Desjardins agira dans votre intérêt et vous accompagnera judicieusement tout au long du processus d'acquisition de votre résidence.

Vous songez plutôt à rénover votre maison?

Votre conseiller pourra déterminer avec vous le montant que vous pourrez emprunter et il est là également pour vous faire profiter des nombreux avantages exclusifs aux membres Desjardins.

Alors, n'hésitez plus, prenez rendez-vous avec votre conseiller Desjardins dès aujourd'hui!

DÉPÔT DIRECT- UN RACCOURCI PAYANT

Opter pour le **dépôt direct**, c'est vous assurer que les montants qui vous sont dus suivent le plus court chemin vers votre compte.

Vos remboursements d'impôt et les montants que vous recevez chaque mois du gouvernement sont des exemples de versements que vous pouvez inscrire au dépôt direct.

N'attendez plus! Voyez un conseiller et inscrivez-vous au **dépôt direct**.



ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages



Desjardins
Caisse de l'Abitibi-Ouest

VOTRE CAISSE VOUS INFORME

Bienvenue à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest

Transférez vos comptes particuliers ou entreprises à la Caisse Desjardins de l'Abitibi-Ouest : rien de plus simple car on s'occupe de tout pour vous, y compris le transfert de vos opérations préautorisées. Prenez rendez-vous dès aujourd'hui avec l'un de nos conseillers et vous pourrez ainsi profiter des avantages qui nous distinguent des banques car les membres Desjardins ont entre autres, des avantages exclusifs



La ristourne, c'est le reflet de notre nature coopérative et c'est l'un des avantages d'être membre de Desjardins.

Votre ristourne dans AccèsD - Repérez-la en un coup d'œil :

Lors du versement de la ristourne 2022, vous aurez accès à de l'information personnalisée qui détaille le montant que vous avez reçu pour la Ristourne volumes et pour la Ristourne produits.

Dans la page d'accueil de l'application mobile :

- Connectez-vous, puis dans **Accès rapide**, cliquez sur l'icône **Ma ristourne**.

Dans AccèsD Internet :

- La section **Ma ristourne** se trouve dans le menu de droite de la page d'accueil.

Pour tout savoir concernant la ristourne, consultez le desjardins.com/ristourne.

La publication « *Votre Caisse vous informe* » fera relâche pour le mois de juillet et août.
De retour au mois de septembre. Bonne période estivale !

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest



FOSSE SEPTIQUE Saviez-vous que...

Source : MELCCFP

En tant que propriétaire d'une installation septique, vous devez respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur. Une installation septique bien conçue, bien installée, utilisée et entretenue de façon adéquate voit sa durée de vie optimisée tout en assurant la protection de l'environnement. Il va sans dire qu'en plus d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement et une réduction de la valeur de votre propriété, une installation septique défectueuse, qui doit être réparée ou remplacée, engendrera d'importantes dépenses.

Afin de favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique et d'augmenter sa durée de vie utile, de bonnes pratiques peuvent être adoptées. En tant que propriétaire d'une installation septique, voici vos principales obligations, les actions que vous devez entreprendre et les comportements à éviter.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE :

Les principales obligations du propriétaire d'une installation septiques sont les suivantes :

- ❖ Obtenir, préalablement, un permis de sa municipalité :
 - À la construction ou à l'agrandissement de la résidence;
 - Au changement de vocation de la résidence;
 - À la construction, la rénovation, à la modification, à la reconstruction, au déplacement ou à l'agrandissement de l'installation septique;
- ❖ S'assurer de la mise aux normes de son installation septique par un professionnel, si celle-ci est une source de nuisance ou de contamination et ce, dans les plus brefs délais;
- ❖ Réparer ou remplacer les composantes défectueuses et remplacer celles dont la fin de vie utile est atteinte;
- ❖ Rendre accessible la fosse septique pour en effectuer l'entretien;
- ❖ Voir à la vidange de la fosse septique lorsque la municipalité ne la prend pas en charge.

BONNES PRATIQUES À ADOPTER À L'INTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE :

Lorsqu'ils sont acheminés dans une installation septique, certains produits sont dommageables pour le traitement des eaux usées domestiques et peuvent contaminer les eaux souterraines et les eaux de surface. Certains produits peuvent aussi augmenter la quantité de boues et de graisses accumulées dans la fosse septique, entraîner le colmatage prématuré du préfiltre et nécessiter une vidange plus fréquente de la fosse. Il est donc très important de ne pas les jeter dans votre installation septique.

Voici des exemples de produits qui **ne doivent pas** être jetés dans vos installations septiques (ni directement dans la fosse ni par l'intermédiaire de vos toilettes ou de vos éviers) :

- Peintures;
- Produits toxiques ou inflammables;
- Cire à plancher, nettoyeurs à tapis;
- Produits pour déboucher les conduites;
- Chlore, chlorures, produits pour l'entretien d'un spa ou d'une piscine;
- Médicaments;
- Produits d'entretien ménager en trop grande quantité (utiliser plutôt des produits ménagers écologiques);
- Litières pour chats, sachets de thé, café moulu, coquilles d'œufs, charpies du filtre de la sècheuse et mégots de cigarettes;
- Journaux, essuie-tout, serviettes hygiéniques, couches et condoms;
- Huile et graisses de cuisson et huiles pour le corps;
- Tissus et cheveux.

En fait, il est préférable d'utiliser la toilette uniquement pour ce dont elle a été conçue et de ne rien y jeter d'autre.

INFO MRC D'ABITIBI-OUEST :

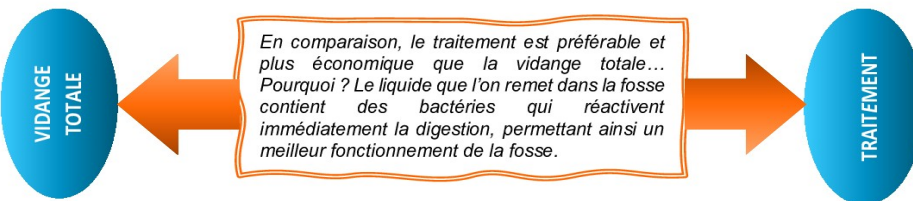
Les résidences non raccordées à un réseau d'égout (résidences isolées) sont assujetties au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22).

Ce règlement stipule qu'une fosse septique utilisée :

- ❖ à longueur d'année doit être vidangée au moins une fois tous les 2 ans;
- ❖ d'une façon saisonnière doit être vidangée au moins une fois tous les 4 ans.

Depuis 1991, la MRC d'Abitibi-Ouest est propriétaire d'un camion-citerne/vacuum. Cet équipement a été conçu de façon à permettre, soit la vidange totale de la fosse ou le traitement de celle-ci. Lors de la visite de l'opérateur du camion citerne/vacuum, le propriétaire de la fosse septique a le choix entre la vidange totale et le traitement.

- ❖ La vidange totale consiste à enlever tout ce que la fosse contient;
- ❖ Le traitement consiste à enlever tout ce que la fosse contient et à remettre le liquide. Pour effectuer le traitement, il faut avoir une fosse à deux ouvertures.



JOURS RÉSERVÉS :

La MRC d'Abitibi-Ouest vous offre un **rabais** sur le traitement et la vidange de fosses septiques résidentielles lorsque vous vous prévaliez des **Jours réservés**. Les municipalités visées cette année sont : Clermont, Clerval, Duparquet, Gallichan, Rapide-Danseur, Roquemaure, Ste-Hélène de Mancebourg, Val St-Gilles, le TNO St-Eugène de Chazel et la ville de La Sarre. Prenez note que les jours réservés sont en alternance aux 2 ans. Si votre municipalité n'apparaît pas sur cette liste, c'est que le service avec rabais sera offert l'an prochain.

PROCÉDURE DE VIDANGE

Prenez rendez-vous auprès de la MRC d'Abitibi-Ouest :

En ligne : mrcao.qc.ca
Cliquez sur *Services* ensuite *Environnement* et finalement *Fosses septiques*.

Complétez le [formulaire](#) en ligne

Par téléphone : 819-339-5671
poste 221

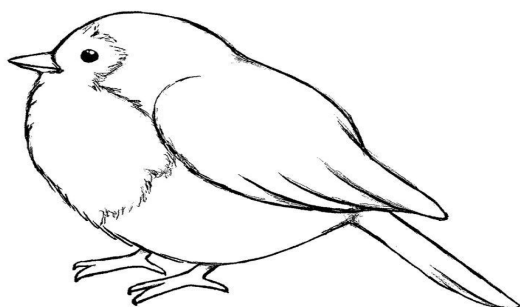
Quelques jours avant votre rendez-vous :

- Dégagez votre fosse septique. Si elle comprend deux couvercles, ils doivent tous deux être dégagés;
- Assurez-vous qu'aucun obstacle n'est placé dans un rayon de 1.5 mètres autour de la fosse et de 3 mètres au-dessus de l'installation septique;
- Identifiez clairement l'emplacement de la fosse afin d'en faciliter le repérage par le chauffeur du camion-citerne;
- Assurer-vous que le site est accessible et sécuritaire (entrée dégagée, clôture déverrouillée, chiens attachés).

Coin jeux

Charade

Mon premier est un rongeur à longue queue.
 Mon second est le contraire de " TARD "
 Mon tout est un objet utile quand on fait le jardin.
 Qui suis-je?



Sudoku

2	9				3			6
	5	6	2		9	3		
		7		6	5			2
5	7				2	4		
	2	3		1		7	5	
8		9	5			2	3	
	4				1		7	3
6	1				4		2	5
	3	5				8	1	4

A	R	E	D	U	I	R	E	R	B	AIR
I	P	C	R	D	E	T	S	E	I	ARBRE
R	O	O	E	E	N	S	O	L	C	BICYCLETTE
M	L	L	R	C	E	O	L	C	Y	COMPOST
A	L	O	E	H	R	P	A	Y	C	DÉCHETS
R	U	G	P	E	G	M	I	C	L	ÉCOLOGIQUE
C	T	I	U	T	I	O	R	E	E	ÉNERGIE
H	I	Q	C	S	E	C	E	R	T	MARCHER
E	O	U	E	A	R	B	R	E	T	NATURE
R	N	E	R	N	A	T	U	R	E	POLLUTION
										RÉCUPÉRER
										RECYCLER
										RÉDUIRE
										SOLAIRE

Municipalité de Poularies

Pour nous joindre

Les heures d'ouverture de nos bureaux administratifs sont :

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Madame Katy Rivard Directrice générale

Madame Jessica Couillard Adjointe

Vendredi sur rendez-vous (819) 333-7671

Monsieur Jean-Guy Hébert Inspecteur municipal

Nos coordonnées

Municipalité de Poularies

990, rue Principale

Poularies (Québec) J0Z 3E0

Téléphone : 819-782-5159

Télécopieur : 819-782-5063

Courriel :

direction@poularies.com

adjointe@poularies.com

inspecteur@poularies.com

Site Internet : poularies.ao.ca

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal sera le 5 juin 2023 à 20 h.

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé lundi le 22 mai, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes.